

AFP - 251 mots - LeJournaldesArts.fr - 29 octobre 2015

Succession Vasarely : la Cour de cassation confirme le petit-fils de l'artiste comme légataire

MARSEILLE [29.10.15] - La Cour de cassation a confirmé mercredi une décision du TGI d'Aix-en-Provence qui reconnaissait Pierre Vasarely, petit-fils de l'artiste d'origine hongroise décédé en 1997 Victor Vasarely, comme le légataire universel de l'artiste dans le cadre d'un litige qui l'opposait à sa belle mère.

"Il aura fallu près de 20 ans de procédure pour obtenir cette décision définitive", a déclaré jeudi à l'AFP Pierre Vasarely, se disant soulagé dans ce combat qui l'oppose à la seconde épouse de son père (Jean-Pierre Vasarhelyi, selon l'orthographe hongroise d'origine, dit Yvaral), Michèle Taburno autour de la gestion du fond de l'artiste. La Fondation Vasarely à Aix-en-provence dont il est président, et qui avait connu des difficultés financières dans le passé, va pouvoir se consacrer à son [...]

